



REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS	CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	CONSEILLERS ABSENTS
29	29	22	07

Séance du 14 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 8 mars 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - MANGIONE - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEDIK -
PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - ELHADI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes YILDIRIM - BECKENDORF - KERMAOUI - Mlle FOGELGESANG - M. BERBAZE
qui ont donné procuration respectivement à Mmes HARRATH - MM. KLEINHENTZ -
EGLOFF - ESTRADA - USAI.

ABSENTE EXCUSEE : Mme ANANICZ

ABSENTE : Mme CHEBLI.

05 - Modification de la constitution des commissions permanentes : désignation des membres

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 fixant les modalités de création et de fonctionnement des commissions municipales ;

CONSIDERANT que les commissions municipales permanentes sont des organes d'instruction chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers soumis au conseil municipal ;

CONSIDERANT les installations de Madame Jacqueline MANGIONE et de Madame Cindy BECKENDORF, en qualité de conseillères municipales, il y a lieu de modifier la désignation des membres des commissions municipales permanente ;

Etant entendu que M. le Maire est président de droit des commissions municipales et que le vice-président de commission, lorsque le Maire est absent ou empêché, convoque et préside les séances (article L. 2121-22 du CGCT) ;

Etant entendu que selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

M. USAI, 1^{er} Adjoint au Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour toutes les désignations et constitution de commissions municipales permanentes, et invite le conseil municipal à valider la désignation des membres des commissions municipales permanentes comme indiqué dans le tableau en annexe.

Où son exposé et après débat et délibération, le conseil municipal approuve cette modification, et adopte le tableau ci-joint.

5 abstentions + 2 par procuration.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

TABLEAU DES COMMISSIONS PERMANENTES

Commission de l'organisation générale, de la vie associative et patriotique	Commission de l'action sociale, de la solidarité et de la petite enfance	Commission de la sécurité, des affaires civiles, foires et marchés	Commission des finances, de l'économie, de l'emploi et de l'insertion et de la politique à la ville	Commission de l'environnement, de l'urbanisme, des mobilités et des équipements	Commission de l'éducation, de la vie scolaire et de la culture	Commission de la jeunesse, des sports, de la citoyenneté et de la communication
Mauro USAI	Elsa TUSCHL	Abdelhakim BERBAZE Julien	Marie ADAMY	Muhterem SATILMIS	Malika HARRATH	Omar OURIAGHLI
Françoise FRANGIAMORE	Cindy BECKENDORF	PODBOROCZYNSKI	Frédéric KLASSEN	Louisa KHOUMRI	Jalé IDIZ	Mohamed RAHAOUI
Frédéric KLASSEN	Marie RUSSELLO	Muhterem SATILMIS	Omar OURIAGHLI	Ahmed EL HADI	Marie RUSSELLO	Frédéric KLASSEN
Omar OURIAGHLI	Louisa KHOUMRI	Omar OURIAGHLI	Ahmed EL HADI	Abdelhakim BERBAZE	Jacqueline MANGIONE	Mauro USAI
Marie-Jeanne ANANICZ	Franca FRANGIAMORE	Mohamed BOUMKIK	Mauro USAI	Marie ADAMY	Sibel YILDIRIM	Mohamed BOUMKIK
Karim BAHFIR	Sylvia PIESTA	Karim BAHFIR	Karim BAHFIR	Karim BAHFIR	Rachida KERMAOUI	Karim BAHFIR
Fanny FOGELGESANG	Rachida KERMAOUI	Philippe EGLOFF	Philippe EGLOFF	Sylvia PIESTA	Jonathan ESTRADA	Jonathan ESTRADA

Envoyé en préfecture le 16/03/2022

Reçu en préfecture le 16/03/2022

Affiché le

16/3/2022

ID : 057-215702077-20220314-2022031405-DE